



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST-HEREFORD

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l’égard du second projet de règlement numéro 302-21, intitulé :

« *Règlement numéro 302-21, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone M-3* »

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de East-Hereford.

QUE lors d’une séance tenue le 4 octobre 2021, le conseil de la municipalité de East-Hereford a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 302-21. Le projet de règlement vise principalement à créer une nouvelle zone mixte. La zone visée est délimitée au nord par la zone F-8 et au sud par la zone R-2 et P-2 et à l’est par A-6. Ce projet de règlement a également pour objet d’inclure les notions d’entrepreneur artisan et de spécifier que la limite des bassins versants de niveau 4 est indiquée à titre indicatif seulement et doit être établie à l’aide des données les plus à jour de la topographie du territoire.

Ce règlement n’apporte aucun changement, par rapport au premier projet.

Demande d’approbation référendaire

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l’objet d’une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës ; F-8, R-2, R-3, R-4 P-2 et A-6 (voir croquis), afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande d’approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l’objet et la zone d’où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l’égard de laquelle la demande est faite ; être reçue au bureau de la municipalité au 15 rue de l’Église à East-Hereford, au plus tard le 8^e jour qui suit la parution du présent avis ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d’où elle provient ou par au moins la majorité d’entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n’excède pas 21.



Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 4 octobre 2021 (date du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :
- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 4 octobre 2021 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À East-Hereford, ce 9^e jour du mois de novembre 2021.


Marie-Ève Breton

Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

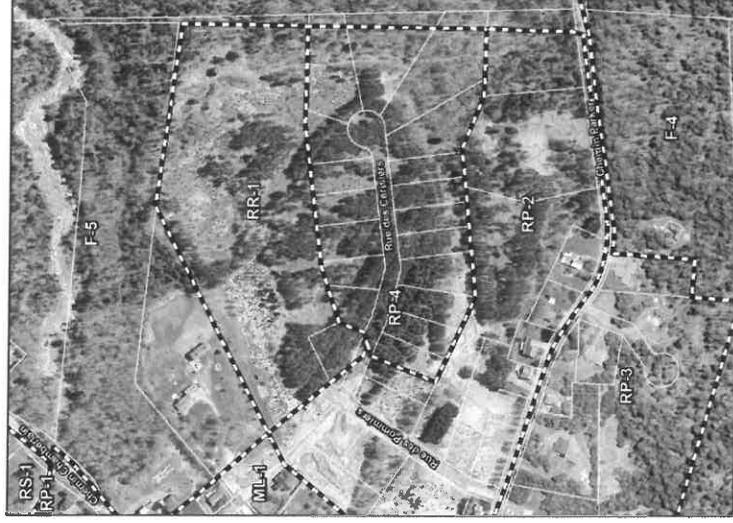
Je, soussigné, Marie-Ève, directrice générale et secrétaire-trésorier de la municipalité de East-Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de ville, sur le site web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de novembre 2021.


Secrétaire-trésorière

Zone concernée et zones contiguës ; RR-1, F-5, RP-4, RP-2, ML-1

Situation actuelle



Situation proposée

